

N° 1075

du 17
NOVEMBRE
2017



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P4 Faute d'appui du Haut-commissariat
des Nations unies aux réfugiés

Le Togo recherche une solution durable pour les 12.558 réfugiés

P3 Le Togo à l'ère des réformes

Le mandat des élus locaux aussi limité à deux

P4 Etendue géographique des communes et fixation des chefs-lieux

Les régions Maritimes et des Savanes connaissent leur sort

P4 Pour accompagner désormais son slogan

Le nouveau logo de l'Aéroport de Lomé est lancé

P3 Avec 3 ministères les plus indexés par les requérants en 2016

La CNDH enregistre 97 plaintes de violation des droits

P4 Dans un climat des affaires plombé par la crise
sociopolitique conjoncturelle

L'Etat et le secteur privé lancent leur nouveau cadre de concertation



Payadowa Boukpéssi, Ministre de l'Administration
territoriale de la Décentralisation et des Collectivités locales

Participons tous à la réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles en déposant nos suggestions sur :

www.reformes-togo.com

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

Obésité infantile : inquiétante explosion des cas dans le monde

Depuis 1975, le nombre d'enfants et d'adolescents obèses dans le monde a été multiplié par dix, mais ceux dont le poids est insuffisant restent encore plus nombreux. Si les tendances se confirment, les courbes s'inverseront en 2022, prédisent les spécialistes, qui déplorent le manque de réponse politique à cette question de santé publique.

En 2016, 124 millions de jeunes de 5 à 19 ans étaient considérés comme obèses, contre seulement 11 millions en 1975, évalue l'étude, conduite par l'Imperial College de Londres et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le phénomène concerne toutes les régions du monde. Les pays les plus touchés sont certaines îles de Polynésie (plus de 30 % des 5-19 ans touchés aux îles Cook, par exemple), tandis que ce taux atteint ou dépasse 20 % aux États-Unis, en Égypte ou encore en Arabie saoudite. Si cette prévalence semble plafonner depuis quelques années dans les pays riches, elle continue à grimper dans les pays à revenu faible ou moyen.

Le nombre d'enfants et d'adolescents en insuffisance pondérale diminue, lui, lentement depuis 2000, sauf en Asie du Sud et du Sud-Est et en Afrique du centre, de l'Est et de l'Ouest. L'an dernier, on comptait encore 192 millions d'entre eux en sous-poids modéré ou sévère, ajoutent les auteurs, qui ont analysé des données portant sur 31,5 millions de jeunes dans 200 pays. Les deux tiers de ces jeunes en sous-poids habitent en Asie du Sud-Est, notamment en Inde. Un poids trop faible augmente notamment les risques de maladies infectieuses.

De plus en plus d'aliments énergétiques et pauvres en nutriments

"Il y a toujours besoin de politiques qui encouragent la sécurité alimentaire dans les pays et les foyers à faible revenu. (...) Mais nos données montrent que la transition de l'insuffisance pondérale vers le surpoids de l'obésité peut se produire rapidement", avertit le professeur Majid Ezzati de l'Imperial College de Londres, qui a coordonné leurs travaux. Le spécialiste de santé environnementale met en garde en particulier contre le risque de "mauvaise transition alimentaire, avec une augmentation des aliments à forte teneur énergétique mais pauvres en nutriments".

Très peu de politiques et de programmes essayent de rendre accessibles aux familles pauvres les aliments sains

"Très peu de politiques et de programmes essayent de rendre accessibles aux familles pauvres les aliments sains, tels que les céréales complètes et les fruits et légumes frais", a-t-il déploré, dans un communiqué accompagnant l'étude.

Cela entraîne des inégalités sociales face à l'obésité et limite les possibilités de réduire ce fardeau, souligne le chercheur.

Ces résultats paraissent dans la revue médicale britannique The Lancet.

Des oméga-6 contre le diabète de type 2 ?

Les acides gras oméga-6 présents dans les huiles végétales comme le tournesol aideraient à prévenir le diabète de type 2. Pourtant, précédemment, des travaux ont suggéré qu'ils étaient nocifs pour la santé.

Alors dangereux ou pas les oméga-6 ? Ces acides gras présents certaines huiles végétales sont, tout comme les oméga-3, des acides gras polyinsaturés, mais leurs conséquences sur la santé sont assez discutées. Cette nouvelle étude parue dans The Lancet Diabetes & Endocrinology semble les réhabiliter...

Dans cet article, les chercheurs ont analysé les données de 20 études impliquant 39.740 adultes. Les participants, âgés de 49 à 76 ans, n'avaient pas de diabète au départ de l'étude et ils provenaient de 10 pays différents : Allemagne, Australie, États-Unis, Finlande, France, Islande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Taïwan. Les chercheurs ont relevé les niveaux d'acide linoléique et d'acide arachidonique dans le sang des participants, entre 1970 et 2010. Au cours du suivi, 4.347 nouveaux cas de diabète sont apparus.

Darius Mozaffarian, de l'université Tufts (Massachusetts), a précisé dans un communiqué de presse que "les personnes impliquées dans l'étude étaient généralement en bonne santé et n'ont pas reçu de conseils spécifiques sur ce qu'il fallait manger".

Une alimentation riche en acide linoléique semble protéger du diabète

Résultats : les personnes dont les niveaux d'acide linoléique dans le sang étaient les plus élevés réduisaient de 35 % leur risque de développer un diabète de type 2, par rapport à ceux qui avaient le moins d'acide linoléique. En revanche, l'acide arachidonique n'était pas associé au risque de diabète, ni dans un sens ni dans l'autre : il ne semblait ni nocif ni bénéfique.

Selon Jason Wu, principal auteur de ces travaux, "nos résultats suggèrent qu'un simple changement dans le régime alimentaire pourrait protéger les gens du développement d'un diabète de type 2". Or, cette maladie touche de plus en plus de personnes dans le monde. D'après l'OMS, 422 millions de personnes étaient diabétiques en 2014 dans le monde.

Cependant, des études ont suggéré que les acides gras oméga-6 auraient des effets négatifs sur la santé, contrairement aux acides gras oméga-3.

Exposition

Un salon de jeux vidéo du 17 au 18 novembre à l'IFT

L'Institut Français du Togo (IFT) ouvre les 17 et 18 novembre, de 10 heures à 20 heures, un salon de jeux vidéo. Le salon comprend des activités de jeux vidéo, des démonstrations de réalité virtuelle, des démonstrations du premier jeu vidéo togolais "The boy in Savannah" et d'autres jeux africains, des expositions de BD, des dessins live.

L'objectif est de faire découvrir aux togolais les opportunités que représentent le jeu vidéo actuellement. Les dernières innovations technologiques seront également présentées afin de porter à la connaissance du public ce qui se fait de mieux au Togo et en Afrique.

Cette première édition sera axée autour de l'e-sport (sport électronique) qui a un taux d'audience mondiale comparable aux autres sports comme le football ou le basket-ball. L'e-sport pourrait d'ailleurs devenir une discipline olympique en 2020 ou 2024 !

La clôture de ce festival sera marquée par "Le Lomé Games Festival Show", le samedi 18 novembre à partir de 20h00. Le public assistera à la finale des tournois d'E-Sport. Les finalistes s'affronteront en direct, et le tout sera projeté sur grand écran. Un grand concert clôturera l'évènement.

Institution

Audrey Azoulay à la tête de l'Unesco

L'ancienne ministre française de la Culture et de la Communication a été élue directrice générale de l'Unesco vendredi 10 novembre dernier.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture a officiellement nommé sa nouvelle directrice générale, Audrey Azoulay, ce vendredi 10 novembre. Les membres de la Conférence générale de l'Unesco ont ainsi confirmé la proposition du Conseil exécutif faite le 13 octobre dernier.

L'ancienne ministre succède à la Bulgare Irina Bokova, et devient la deuxième femme élue à ce poste. Elle est entrée en fonction ce 15 novembre et entend bien réinvestir



l'Unesco de sa mission dans le monde. L'organisation est chargée entre autres de faciliter l'accès à l'éducation et à la culture, de protéger l'environnement et de préserver le patrimoine mondial.

Audrey Azoulay devra aussi relever le défi financier auquel fait face l'Unesco, notamment depuis le départ des États-Unis et d'Israël suite à l'accession de la Palestine au statut d'État membre.

Etranger

Vente des premiers manuscrits du scandale Aristophil

Une première vente aux enchères des manuscrits anciennement détenus par la société Aristophil se tiendra le 20 décembre, deux ans après la révélation de ce qui fut l'une des plus grandes escroqueries du monde de l'art.

Deux ans ont passé depuis la mise en liquidation de la société d'investissements Aristophil, fondée par Gérard L'héritier en 1990. La décision faisait suite à l'enquête pour escroquerie et irrégularités financières portée par un rapport de l'AMVF (Autorité des marchés financiers), la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et la cellule de renseignement financier de Bercy, Tracfin.

En effet, la société qui mêlait art et finance avait bâti son succès sur l'achat de manuscrits et autographes dans des ventes aux enchères ou auprès de marchands individuels. Ces œuvres étaient ensuite revendues en parts à des investisseurs, sous la forme de lots virtuels. Ainsi, ils ne possédaient pas physiquement ces manuscrits mais des actions à un taux

mirabolant de 8% de rémunération, pouvant être revendues cinq ans plus tard. L'offre alléchante a attiré pas moins de 18 000 investisseurs, souvent étrangers au monde de l'art, qui aujourd'hui se retrouvent lésés, tombés dans le piège d'une pyramide de Ponzi.

La première vente aux enchères de la collection de manuscrits est prévue le 20 décembre chez Drouot. Organisée par la maison de ventes Aguttes, chargée d'inventorier et de conserver l'ensemble des œuvres, elle devrait permettre aux propriétaires lésés de se rembourser partiellement. Elle rassemblera près de 190 lots de la collection anciennement entreposée au musée des Lettres et des Manuscrits. Parmi eux, le premier Manifeste du surréalisme d'André Breton sera mis en vente ainsi que le manuscrit des 120 journées de Sodome, écrit par le Marquis de Sade alors qu'il était enfermé à la Bastille. L'œuvre avait été achetée par Gérard L'héritier à 7 millions d'euros. Cette première vente est estimée entre 12 et 16 millions d'euros.

Festival

4ème édition du festival de films Emergence

La quatrième édition du festival de films émergents "Emergence" aura lieu du 23 au 24 novembre au Goethe Institut. Le Festival se déroulera autour du thème de la problématique du financement du cinéma en Afrique. La problématique du financement de la production cinématographique africaine est récurrente dans la majorité des pays

60-70 à nos jours a eu du mal à se financer. Les grands cinéastes africains, tels que Sembène Ousmane, Djibril Diop Mambéty, Cheick Oumar Sissoko ou Pierre Yaméogo qui ont pu réaliser de grands films à leur époque, ont surtout réussi soit grâce exclusivement à une production du Nord ou soit grâce à des coproductions avec le Nord. Si déjà le ci-



africains. En raison de l'insuffisance sur le continent des mécanismes de financement locaux et de l'absence d'un véritable marché intérieur bien structuré et fiables pouvant assurer la rentabilité des productions, bon nombre de cinéastes africains arrivent à produire des œuvres de qualité grâce surtout aux appuis extérieurs du continent.

Le principal obstacle à la constitution d'une économie viable des cinémas d'Afrique est l'insuffisance des réseaux de distribution ou de diffusion très importante pour engendrer des revenus qu'on peut réinjecter dans le circuit de production.

Le problème permanent de financement des films africains par des fonds africains ne date pas d'aujourd'hui. Le cinéma africain depuis ses débuts dans les années

encre des difficultés énormes à se financer, il va sans dire que le documentaire, surtout de création, qui est très récent en Afrique subit aussi le même sort.

Face à ce problème de financement des productions audiovisuelles et cinématographiques africaines, trouver une stratégie de mise en place des fonds de soutien à la création audiovisuelle et cinématographique locales, sous-régionales et continentales, n'est-il pas un défi à relever pour la nouvelle vague des cinéastes africains ? C'est dans cette optique que le thème "Quels financements pour les cinémas d'Afrique" a été retenu pour la quatrième édition du Festival de Films Africains Emergents "EMERGENCE".



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Avec 3 ministères les plus indexés par les requérants en 2016

La CNDH enregistre 97 plaintes de violation des droits

Late Pater

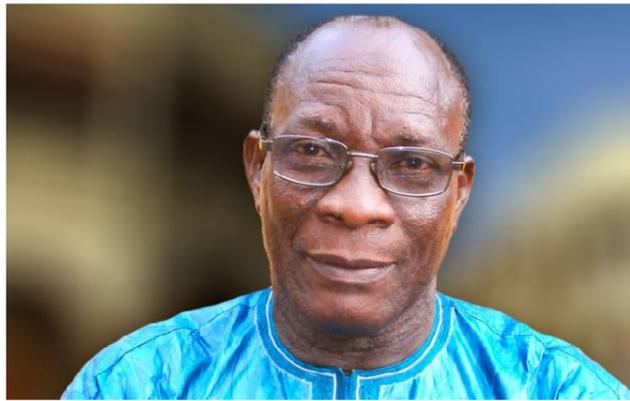
Les requêtes. Selon la loi organique sur la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), toute personne vivant sur le territoire national qui s'estime victime de violation d'un droit de l'homme, peut adresser une requête à la Commission. La requête peut émaner également d'une tierce personne ou d'une organisation non gouvernementale. Selon son rapport d'activités, exercice 2016, en matière de protection des droits de l'Homme, la Commission a enregistré **97 plaintes** au cours de l'année 2016 dont 32 non recevables et 65 recevables suivant des critères légaux. Ces critères tiennent à l'incompétence de la Commission et au défaut de conformité avec les critères définis. Toute requête doit, sous peine d'irrecevabilité, préciser l'identité et l'adresse de l'auteur, spécifier le cas de violation commise, ne pas concerner une violation qui a déjà cessé, ne pas contenir des termes outrageants ou injurieux à l'égard de l'agent ou de l'administration mis en cause. Ces dernières ont fait l'objet d'instruction. Comme les années précédentes, la plus grande partie des requêtes enregistrées par la Commission provient de la région Maritime, soit 62,89% : 61, 2, 6, 12 et 16 requêtes respectivement dans la Maritime, les Plateaux, la Centrale, la Kara et les Savanes. Ceci s'explique par la forte concentration de la population et des services publics dans cette région, et par la méconnaissance de la CNDH à l'intérieur du pays. Et comme **auteurs présumés** de violations des droits de l'homme, c'est-à-dire les administrations ou personnes mises en cause dans une requête, le ministère de la Justice (avec 29 plaintes), le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales (avec 15 plaintes) et le ministère de la Défense et des anciens combattants (avec 15 plaintes) sont les plus indexés. Le ministère de la Sécurité et de la protection civile en a pris 7 alors que 12 requêtes ont visé des personnes privées.

Quant à la **nature des violations alléguées**, elle permet de déterminer les catégories des droits violés. Sur ce plan, il y a plus d'allégations de violations des droits civils et politiques (61,85%) que de droits économiques, sociaux et culturels (35,05%). Dans le premier lot, on y retrouve 33 cas d'atteinte à la sûreté de la personne (détention arbitraire et/ou abusive, intégrité physique et morale, mauvais traitements) ; 5 cas d'atteinte au droit d'accès à la justice ; 2 cas d'atteinte au droit à la vie (homicide) ; atteinte au droit à la succession ; atteinte à la liberté de réunion ; atteinte au droit à l'identité ; atteinte au droit à la liberté de circu-

lation ; déni de justice ; atteinte au droit à une justice équitable ; 4 cas d'abus d'autorité et de trafic d'influence ; 7 cas d'atteinte au droit à la propriété foncière. 27 allégations constituent le lot des atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels : droit à la propriété intellectuelle ; droit à la sécurité sociale ; non respect d'engagement ; droit au salaire et autres avantages ; droit à l'éducation ; licenciement abusif et/ou arbitraire ; droit au travail ; droit à la créance ; droit à la santé.

Seules les 65 requêtes jugées recevables ont fait l'objet d'instruction. L'instruction d'une requête consistant, par une investigation, à confirmer ou infirmer l'existence de la violation alléguée par le requérant et à rechercher les voies et moyens pour y mettre fin, si avérée. A la fin, on a les requêtes non fondées et celles fondées. Les **requêtes non fondées** concernent les affaires dont les allégations contre une administration sont inexistantes. Par exemple, un enseignant a sollicité l'intervention de la CNDH auprès du tribunal de première instance de Blitta pour la libération de son neveu détenu à la prison civile de Sokodé alors même que, après investigations, la Commission constate que le neveu, cultivateur, est inculpé pour empoisonnement d'animaux domestiques d'un pasteur au motif que les animaux domestiques de ce dernier détruisaient ses récoltes ; la CNDH a conclu que c'est à tort que le requérant incrimine le tribunal de première instance de Blitta. Parallèlement, les **requêtes fondées** sont celles dont les allégations de violation des droits de l'homme sont avérées. En 2016, au niveau de la CNDH, les 56 requêtes fondées ont été classées selon les administrations mises en cause et la nature des violations alléguées. Ainsi, le ministère de la Justice (13 requêtes), le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales (11 requêtes) et le ministère de la Défense et des anciens combattants (11 requêtes) sont les plus indexés. Ils sont suivis par la Sécurité et protection civile (7 requêtes), l'Economie et finances (2 requêtes), les Mines et énergies (2 requêtes), l'Enseignement supérieur et recherche (2 requêtes), la Fonction publique (2 requêtes), etc. La CNDH elle-même en a pris 1 requête.

«Sur les 56 requêtes, 31 sont en cours d'instruction et 25 dotées», précise le rapport d'activités. Mais, en raison du secret d'instruction, rien n'est dévoilé. Toutefois, on apprend à travers des exemples illustratifs. La Commission a pu obtenir au bénéfice d'un requérant, sur sa sollicitation, des garanties de sûreté lui permettant de vivre paisiblement dans son village ; suite au décès du premier notable du chef du village



Allilu Sam-Dja Cissé, président de la CNDH

d'Agokplamé (préfecture d'Agou), celui-ci a été désigné pour lui succéder sans aucune consultation préalable mais, estimant que ce choix est contraire à ses convictions religieuses et se sentant menacé, il a décidé de quitter son village. Sur intervention de la CNDH, un plaignant a pu obtenir réparation du préjudice subi en se faisant rembourser les frais d'ordonnance consécutifs aux violences dont il a fait l'objet de la part du Commandant de brigade de gendarmerie de Notsè qui l'a passé à tabac dans le cadre de ses investigations suite à un litige foncier opposant deux collectivités ; le requérant exploitait le domaine litigieux depuis 32 ans. La CNDH a réussi à faire libérer les 3 derniers détenus, sur les 8 personnes interpellées, sans la contrepartie financière préalable exigée par le Procureur du tribunal d'Atakpamé, à la suite de la manifestation de mécontentement des conducteurs de taxi-moto née de la saisie des motos non immatriculées par la douane d'Anié lors de ses missions de contrôle ; c'est la population de Kolocopé (Est-Mono) qui a sollicité la Commission.

Presque la moitié des requêtes recevables sont en cours d'instruction. La CNDH indique que «cette situation témoigne de la lenteur constatée dans le processus d'instruction des requêtes, imputable à l'indisponibilité des commissaires». Elle a l'espoir que la nouvelle loi organique, qui prévoit des membres à plein temps, devra régler ce problème. Pis est, elle est préoccupée par le nombre relativement élevé de requêtes irrecevables, pratiquement le tiers de l'ensemble des requêtes. «Ce nombre est indicateur d'un déficit de sensibilisation des populations qui méconnaissent les domaines de compétence de la Commission. Il convient alors que l'institution intensifie ses activités de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en direction de toutes les couches socioprofessionnelles du pays pour mieux se faire connaître», ajoute-t-elle.

Enfin, d'autres cas ont fait l'objet d'**auto-saisine** de la CNDH, de **conciliation**, de **médiation** et d'**assistance juridique**. Affaire des affrontements ayant opposé à Touaga (préfecture de Tône) une

famille à des collectivités, entraînant un mort, des blessés et d'importants dégâts matériels, à cause du droit de propriété sur un terrain litigieux ; l'arrestation et la garde à vue des personnes concernées s'en sont suivies ; ayant constaté que la procédure judiciaire est déjà engagée, la CNDH a jugé utile de se dessaisir de l'affaire. Affaire de destruction d'édifices sur des domaines litigieux à Davié, suite à l'exécution d'une réquisition issue d'une procédure de justice, pendante à la justice, la CNDH s'en est dessaisie. Affaire de la violence physique exercée sur le greffier du tribunal de Kanté par un groupe de

jeunes de la localité qui entendaient venger un des leurs, détenu à la prison civile de Kanté, suite à une plainte du greffier qui lui reprochait d'entretenir des relations sexuelles avec une mineure, nièce du greffier ; la libération du détenu, après tractations, ne résout pas pour autant la question de réparation des dommages physiques et matériels causés au greffier. Affaire des violences intercommunales entre les jeunes des cantons de Baga et de Défalé (Doufelgou), à cause d'un conflit latent entre les deux cantons relatif à la discussion du droit de propriété sur une portion de terre : plusieurs blessés et importants dégâts matériels ; des démarches sont menées pour un règlement définitif. Une requérante veut exercer son droit de visite à ses enfants recueillis par son beau-frère (qui lui reproche de ne pas se soumettre aux rites de veuvage) après le décès de son époux. Une fille de 21 ans dit avoir été violée depuis l'âge de 17 ans et menacée de mort par l'auteur présumé chaque fois qu'elle pense porter plainte ; celui-ci soutient des relations intimes au vu et au su de la mère de la requé-

rante à qui il fait des cadeaux et des facilités de voyage ; la mère ne veut pas aller à la justice, demande de faire un bilan de santé gynécologique à sa fille qui ne présente pas d'inquiétude majeure. Une dame remariée veut exercer son droit de visite à son enfant vivant avec son père ; devant l'intransigeance de l'ex-époux, la dame est conseillée de saisir le juge pour enfant. Une dame, qui a quitté le domicile conjugal depuis plus d'un an suite aux menaces et injures et maltraitance des enfants, veut contraindre le père à lui verser la pension alimentaire pour ses 4 enfants ; et parle d'un faux et usage de faux du père qui obtient un acte de mariage sans son consentement et sans avoir au préalable payé la dot ; elle est dirigée vers le juge aux affaires matrimoniales. Une dame demande l'intervention de la CNDH auprès de sa belle-famille pour que celle-ci contribue à l'entretien et à l'éducation de ses deux enfants, abandonnés à leur mère, puisqu'elle loue et gère l'immeuble du mari décédé et administre les biens du défunt.

Le Togo à l'ère des réformes

Le mandat des élus locaux aussi limité à deux

Même dans les couloirs de l'opposition où on n'ose pas trop monter la voie, le retour à la limitation à deux du mandat présidentiel, conformément au projet de loi modifiant la Constitution cette fois-ci acceptée par la majorité présidentielle, est un acquis. Et l'innovation, au nom du renouveau démocratique, reste l'introduction de la limitation à deux du mandat des députés. Tout ceci est encore tributaire du résultat du dialogue en cours de préparation et du référendum qui est le dernier recours en cas d'échec des prochaines discussions politiques. Mais en attendant, le gouvernement avance. Il annonce cette fois-ci la limitation à deux du mandat des élus locaux. On n'aura donc plus à supporter des élus à vie dans les communes, préfectures ou régions. L'information est officialisée par le conseil des ministres de ce 15 novembre 2017. Selon le compte rendu, l'adoption de la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création de nouvelles communes au Togo rend obligatoire la lecture de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et libertés locales au regard de l'**option de la communalisation intégrale du pays** ; des **critères** ayant conduit à la définition de ces communes notamment la constitution de communes par le regroupement de cantons ; de la **nécessité d'un bon transfert de compétences** afin de rendre la décentralisation



Payadova Boukpéssi, Ministre de l'Administration territoriale

efficace ; de la prise en compte de nouveaux développements en termes de **mandats des élus locaux**.

L'intégration de tous ces aspects conduit aux **modifications** qui portent notamment sur le nombre de conseillers par commune, par préfecture et par région ; l'introduction de l'intercommunalité comme mode de coopération obligatoire entre les communes d'une même préfecture, de même que pour les communes du grand Lomé composé des préfectures d'Agopé-Nyivé et de Gofé, la composition de son organe délibérant et la présidence de son exécutif ; la nouvelle répartition des compétences entre compétences propres, compétences partagées et compétences transférées ; la limitation des mandats

des élus locaux à deux au maximum ; l'introduction d'une possibilité de création de district notamment dans le grand Lomé qui remplacera le statut particulier de la ville de Lomé ; la prise en compte des nouvelles dispositions relatives à l'organisation financière des collectivités locales ; l'introduction du Conseil national de suivi de la décentralisation (CNSD) ; la participation des chefs de cantons aux débats des conseils municipaux à titre consultatif. Au total, soixante-douze (72) articles nouveaux sont introduits, quarante-cinq (45) ont été modifiés et soixante-trois (63) articles abrogés. Ces nouvelles dispositions sont de nature à favoriser la mise en œuvre efficace de la décentralisation dans notre pays, précise le gouvernement.

Dans un climat des affaires plombé par la crise sociopolitique conjoncturelle L'Etat et le secteur privé lancent leur nouveau cadre de concertation

Late Pater

Ils ont été désignés le 31 mars dernier, par décret, et représentent la présidence de la République, le gouvernement, la Chambre du commerce et d'industrie du Togo, le Conseil national du patronat, l'Association des grandes entreprises, l'Association des femmes chefs d'entreprise, la Chambre d'agriculture, le Conseil permanent des chambres régionales des métiers, l'Association professionnelle des banques, l'Agence nationale de promotion des investissements et de la zone franche, l'Agence togolaise des grands projets et la Délégation à l'organisation du secteur informel. Tous forment le Comité de concertation entre l'Etat et le secteur privé, la nouvelle approche de l'Exécutif togolais, sous l'autorité du Premier ministre. Lequel Comité est composé d'un Conseil de concertation, d'un Comité technique de concertation et d'un Secrétariat exécutif. Le Conseil de concertation est chargé de veiller à la mise en œuvre des orientations du président de la République en matière d'amélioration de l'environnement des affaires ; de veiller à l'exécution des décisions prises ; d'adopter le budget et les comptes présentés par le Comité technique de concertation ; de prendre toute décision nécessaire au fonctionnement du Comité de concertation. Il délibère sur toutes les questions à lui soumises par le Comité technique de concertation. Justement, ce Comité technique se réunira dans les 15 jours à venir, présidé par le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances. Il étudiera les questions recensées lors de la toute première rencontre du Comité de concertation, ce 14 septembre 2017.

La rencontre du Comité s'est tenue sur la demande du président Faure Gnassingbé et vise à



Selom Klassou entouré des ministres Bernadette Legzim-Balouki et Sani Yaya

«échanger avec les acteurs du secteur privé sur l'évolution des activités économiques en rapport avec la crise sociopolitique conjoncturelle actuelle que connaît le Togo». Les opérateurs économiques se plaignent déjà depuis quelques années ; la paralysie des activités économiques par les marches de l'opposition leur enlève le dernier sourire. Pour le gouvernement, il fallait discuter avec les opérateurs économiques privés et surtout les rassurer des mesures politiques envisagées pour trouver une solution viable à la crise actuelle, et des mesures prises en vue de favoriser l'investissement, susciter la consommation et stimuler la croissance dans le pays. «Cette réunion du Comité de concertation a pour objectif essentiel de prêter oreille aux perspectives du secteur privé en rapport avec l'opérationnalisation du Comité de concertation entre le secteur privé et le gouvernement», a précisé Selom Klassou. Les représentants du secteur privé ont salué l'initiative d'une réunion tant espérée ; ils ont évoqué, avec amertume, les conséquences négatives des manifestations de rues sur le bon déroulement de leurs activités ; ils ont fait état des difficultés qu'ils éprouvent en ce moment avec certains de leurs partenaires, notamment pour ce qui concerne leurs carnets de

commandes ; ils n'ont pas manqué de souligner l'incidence de cette situation sur l'emploi et sur l'économie nationale. A la fin, ils ont promis de verser leurs contributions au Comité de concertation afin d'enrichir les échanges avec le gouvernement.

A rappeler que la concertation entre l'Etat et le secteur privé vise à renforcer la confiance mutuelle entre les deux parties ; mener des réflexions sur toutes les questions intéressant le développement du secteur privé ; analyser et de proposer les mesures administratives relatives aux activités d'investissement, de production et de commerce de biens et services en vue de leur optimisation ; proposer toutes mesures permettant d'améliorer l'environnement des affaires ; examiner et proposer au gouvernement des indicateurs du climat des affaires ; établir, périodiquement, un ou plusieurs indicateur(s) sur le niveau de satisfaction du secteur privé dans ses rapports avec les administrations publiques... Surtout que le secteur privé a nourri des regrets par rapport à la mauvaise gestion du Projet d'appui au développement du secteur privé (PADSP), qualifié d'une «opportunité manquée» pour relever le défi du développement des capacités du secteur privé dans un cadre de partenariat approprié.

Etendue géographique des communes et fixation des chefs-lieux Les régions Maritimes et des Savanes connaissent leur sort

Jean AFOLABI

Cinq mois après l'adoption de la loi n° 2017-008 portant création des communes, le 23 juin 2017, le gouvernement passe à la mise en application de son article 2 qui prévoit que le ressort territorial et le chef-lieu des communes créées doivent être fixés par décret en conseil des ministres. Concrètement, il s'agit de **fixer l'étendue géographique sur laquelle s'exercent les compétences de chacune des 116 communes**. La création des communes ayant été faite par regroupement de cantons, il s'agira de **préciser, pour chacune d'elle, les cantons sur lesquels la commune exerce ses compétences**. Avec ce rappel que, en **combinant les critères sociologiques, historiques, démographiques, géographiques et économiques**, il a été retenu que chaque préfecture ait au minimum deux (2) communes, chaque chef-lieu de région quatre (4) communes, les autres grandes préfectures (outre le chef-lieu de région) quatre (4) communes et les préfectures de taille moyenne trois (3) communes. Dans les préfectures d'Agoè-Nyivé et de Golfe, chaque canton a été érigé en commune, à l'exception du canton de Bè qui obtient trois (3) communes pour tenir compte de son étendue. D'où la moyenne nationale d'environ

trois (3) cantons par commune.

A l'issue du conseil des ministres du 15 novembre 2017, on apprend que, en ce qui concerne le chef-lieu de ces communes, les communes comprenant les chefs-lieux de préfecture gardent comme chef-lieu, celui de la préfecture. Les communes ne couvrant qu'un seul canton gardent le chef-lieu de ce canton comme chef-lieu. Les trois (3) communes de Bè sont placées en trois (3) zones dénommées Bè-Est (chef-lieu : Bè), Bè-centre (chef-lieu : Hédzranawé) et Bè-Ouest (chef-lieu : Doumasséssé).

Les chefs-lieux des communes restantes sont proposés en tenant compte des aspects économiques, géographiques et sociologiques.

A noter que le gouvernement n'a, actuellement, statué que sur deux régions du territoire national à savoir la région Maritime et la région des Savanes. Les régions restantes (Plateaux, Centrale et Kara) feront l'objet des examens futurs en conseil des ministres, fait-il remarquer. Ajoutant que tout le processus de la décentralisation en cours se fait en privilégiant l'approche inclusive : la détermination du ressort territorial et du chef-lieu des communes, ce 15 novembre, a été préalablement discuté et enrichi au sein du Conseil national de suivi de la décentralisation.

En rappel, le déroulé de la feuille

de route de la décentralisation et des élections locales passe par la création de nouvelles préfectures pour un meilleur resserrement du maillage administratif du territoire en vue de l'efficacité du contrôle de légalité effectué par les préfets sur les collectivités territoriales ; la création de communes ; la mise en œuvre d'un processus plus participatif et inclusif ; la mise en place d'un mécanisme institutionnel de suivi de la décentralisation ; la révision de la loi 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales pour prendre en compte, entre autres, le transfert de compétences, l'introduction de l'intercommunalité et le financement de la décentralisation ; la communication sur les enjeux de la décentralisation ; le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation par l'ouverture à l'ENA d'une filière «décentralisation et collectivités locales» en vue de préparer les cadres pour ce secteur ; la recherche de financement pour la construction de nouvelles mairies ; l'organisation effective des élections locales qui comporte les phases suivantes : la révision du code électoral, l'installation d'une nouvelle CENI, la révision des listes électorales par commune, la fixation du calendrier électoral, et la tenue effective du scrutin pour l'élection des conseillers locaux.

Pour accompagner désormais son slogan

Le nouveau logo de l'Aéroport de Lomé est lancé

L'Aéroport Internationale Gnassingbé Eyadema (AIGE) vient de présenter son identité visuelle, qui accompagne désormais son slogan «...vous accueillir autrement». Le principal objectif est de traduire le dynamisme d'un aéroport ultramoderne. Plus qu'une simple création graphique, ce langage visuel s'inscrit dans un dessin plus vaste ; celui de définir l'AIGE comme étant un acteur incontournable du paysage institutionnel et économique du Togo.

Le sigle AIGE, élément central de cette identité, est impactant, reconnaissable et mémorisable par tous. Les notions à retenir sont «le

sigle», qui désigne l'acronyme visuel AIGE, situé au cœur de l'identité graphique avec à son début la schématisation d'une aile d'avion ; «l'appellation», qui correspond à la partie typographiée en police Arial, qui n'est que la définition du sigle ; «les symboles», le cercle qui représente le village planétaire, et les flèches, les divers échanges qui s'y opèrent ; enfin, «le logo» rassemble le sigle, l'appellation et les symboles dans un même bloc.

Aussi, la gamme chromatique utilisée est une association de bleu roi et de blanc. Ces couleurs sont le reflet de la dimension étatique et



institutionnelle de l'AIGE et représentent l'expression de la stabilité, de la sécurité et du service de qualité de service offert.

«Nous sommes persuadés que cette identité visuelle nous représentera dignement, à l'échelle mondiale», conclut la fiche descriptive.

Faute d'appui du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés Le Togo recherche une solution durable pour les 12.558 réfugiés

Le Togo s'est engagé à trouver des solutions durables d'autofinancement pour venir en aide à 12.558 réfugiés, dont 700 sont à la recherche de l'asile dans le pays. Un forum national à cet effet s'est tenu lundi, à Lomé, en collaboration avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux réfugiés (UNHCR) qui est à l'épreuve de contraintes budgétaires pour assurer ses activités au Togo, rapporte Chine nouvelle. L'organisation de ces assises intervient à «un moment où le HCR est en train de réduire ses opérations dans notre pays», a expliqué Tchabinandi Kolani Yentchabré, ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation. «Nous devons faire face à nos responsabilités en assurant aux réfugiés la jouissance de leurs droits», a-t-elle ajouté, soulignant l'urgence d'aider les réfugiés à reconstruire leur vie dans la paix et dans la dignité.

Les contraintes financières ont poussé le HCR à réduire ses interventions au Togo alors que les 12.558 réfugiés provenant de treize



pays devront choisir entre le rapatriement volontaire, la réinstallation dans un autre pays ou l'intégration locale, rappelle Chine nouvelle. Dans la perspective de leur intégration, souligne-t-elle, le HCR a baillé avec l'appui du gouvernement togolais des terres cultivables pour des activités agro-pastorales à Tandjoaré, dans le nord du Togo et à Bolou Kpondavé, dans la préfecture du Zio, au sud du Togo.

«La réinstallation, c'est le der-

nier recours, lorsque les deux premiers n'arrivent pas à marcher», a expliqué Mariam Diallo, représentante du HCR au Togo. «Cela prend du temps», a-t-elle dit, précisant qu'il a été estimé au niveau de l'institution onusienne que l'agriculture est un secteur porteur. Le projet agro-pastoral de Kpondavé porte sur 7 hectares et est «un grand projet à l'endroit des réfugiés», a estimé Mme Mariam Diallo.

FOOTBALL / MONDIAL 2018

Tunisie, Egypte et Sénégal dans le pot 3, Nigeria et Maroc dans le 4

Les 32 qualifiés pour le Mondial 2018 tout juste connus, la FIFA a dévoilé jeudi matin la composition des 4 chapeaux qui seront utilisés le 1er décembre lors du tirage au sort.

POT 1	POT 2	POT 3	POT 4
RUSSIE	ESPAGNE	DANEMARK	SERBIE
ALLEMAGNE	PÉROU	ISLANDE	NIGERIA
BRÉSIL	SUISSE	COSTA RICA	AUSTRALIE
PORTUGAL	ANGLETERRE	SUÈDE	JAPON
ARGENTINE	COLOMBIE	TUNISIE	MAROC
BELGIQUE	MEXIQUE	ÉGYPTE	PANAMA
POLOGNE	URUGUAY	SÉNÉGAL	RÉP. DE CORÉE
FRANCE	CROATIE	IRAN	ARABIE SAOUDITE

Hervé A.

À la suite de la qualification du Pérou dans la nuit de mercredi à jeudi, les 32 qualifiés pour le Mondial 2018 sont connus ! Et la FIFA a dévoilé dans la foulée la composition des quatre chapeaux qui se-

ront utilisés pour le tirage au sort de la phase de groupes le 1er décembre prochain. Ceux-ci ont été construits à partir du classement FIFA d'octobre.

Lors du tirage au sort, chaque groupe sera construit avec une équipe du pot 1, une du pot 2, une

du pot 3 et une du pot 4. "À l'exception de l'UEFA, deux équipes d'une même confédération ne pourront être tirées au sort dans un même groupe", précise l'instance dirigeante du ballon rond.

Trois représentants africains figurent dans le pot 3 (Tunisie, Egypte

et Sénégal) et deux dans le pot 4 (Nigeria, Maroc), celui qui offre a priori le moins de protection durant le tirage au sort.

Le Tirage au sort final se déroulera le 1er décembre à Moscou au Palais d'État du Kremlin.

CAF

Gabon et Djibouti suspendus pour le CHAN

En application des dispositions de l'article 59 des règlements du Championnat d'Afrique des Nations Total, la Commission d'organisation de cette compétition, réunie à Rabat le 15 novembre 2017, a décidé de la suspension du Gabon et de Djibouti pour la prochaine édition du CHAN prévue en 2020.

En effet, le 5 août 2017, quelques jours avant son match des élimina-

toires face à la Guinée Equatoriale, la fédération gabonaise a fait parvenir une lettre de renoncement à la CAF. La fédération Djiboutienne, quant à elle, a envoyé sa lettre de retrait le 17 juillet 2017.

L'article 59 stipule que : "toute fédération qui déclare forfait, après le début des matchs, est passible d'une amende de dix mille (10.000) dollars US. Elle ne sera pas également autorisée à

participer à l'édition suivante du CHAN".

Pour s'être retiré après avoir disputé son match aller des éliminatoires face à l'Éthiopie, Djibouti enregistre une sanction supplémentaire conformément à l'article 62 des règlements du CHAN qui stipule que : " toute équipe qui déclare forfait ou renonce à jouer le match retour après avoir joué le match aller sur son propre terrain

doit rembourser à la fédération de l'équipe visiteuse une indemnité forfaitaire minimale de dix mille (10.000) dollars US, destiné à réparer le préjudice subi par le pays hôte".

La Commission d'organisation du CHAN a donc condamné la fédération djiboutienne de football à verser la somme de dix mille (10.000) dollars US à la fédération éthiopienne.

DOPAGE

Le Kremlin juge "injuste" le maintien de la suspension de la Russie

Le Kremlin a dénoncé jeudi le maintien "injuste" de la suspension de la Russie décidé plus tôt par l'Agence mondiale antidopage (AMA), à moins de trois mois des jeux Olympiques d'hiver de Pyeongchang où la participation des athlètes russes est toujours en question.

"Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec cette décision, nous la considérons comme injuste", a déclaré à la presse le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov. "Nous rejetons catégoriquement les accusations selon lesquelles des cas de dopage auraient bénéficié du soutien de l'Etat", a-t-il ajouté. M. Peskov a précisé que la Russie allait "poursuivre les contacts avec les organisations sportives internationales pour défendre la position de

la Russie".

Réunie à Séoul, en Corée du Sud, l'AMA a maintenu la suspension de l'agence antidopage russe (Rusada), une mauvaise nouvelle pour la Russie qui ne sait pas encore si elle sera la bienvenue à Pyeongchang (9 au 25 février). "Nous nous préparons pour les jeux Olympiques", a souligné le porte-parole du président russe, alors qu'une réunion cruciale de la Commission exécutive du Comité international olympique (CIO) pour trancher sur la participation de la Russie aux JO est prévue début décembre à Lausanne.

La Rusada avait été suspendue en novembre 2015, au début du scandale qui a débouché sur la révélation d'un système de dopage impliquant de nombreux



rouages de l'Etat russe, du ministère des Sports aux services secrets sur la période 2011-2015. Depuis, la nouvelle Rusada a rempli la grande majorité des critères fixés par l'AMA. Mais le gendarme mondial de la lutte antidopage attend toujours une reconnaissance claire par Moscou des conclusions accablantes du

rapport commandé au juriste canadien Richard McLaren, notamment la dimension institutionnelle du dopage organisé en Russie.

Moscou se refuse depuis le début du scandale à reconnaître avoir mis en place un tel système, M. Peskov répétant jeudi "qu'il ne peut y avoir aucune discussion" sur la question.

L'imbroglie Munir El Haddadi

Sélectionné par l'Espagne en 2014, Munir El Haddadi souhaite désormais changer de nationalité sportive et représenter les Lions de l'Atlas.

Le jeune né en Espagne de parents marocains avait débuté lors d'un match de qualification pour l'Euro 2016 face à la Macédoine. Depuis... plus rien. Il faut dire que le principal intéressé n'a jamais su confirmer en club, que ce soit au club catalan ou lors de son prêt à Valence, et peine à Alavés actuellement.

Autant dire que Munir n'était pas prêt de retrouver la sélection espagnole... C'est donc vers son pays d'origine, le Maroc, que l'attaquant âgé de 22 ans s'est tourné. Interrogé par la radio Onda Cero, l'ancien Blaugrana a d'ailleurs confié que la sélection africaine l'a contacté pour disputer la Coupe du monde 2018 avec elle. "La fédération marocaine m'a appelé et m'a parlé de la possibilité de jouer avec les Lions de l'Atlas Mondial 2018. Cette idée m'a plu et j'aimerais aller en Russie avec le Maroc".

International espagnol (1 cape), El Haddadi espère donc clairement que la fédération espagnole lui permette de faire volte-face. Sauf que cette dernière et la FIFA n'ont aucune intention de faire une entorse au règlement international qui stipule que " tout joueur qui a déjà pris part à un match international (totalement ou partiellement) d'une compétition officielle de quelque catégorie que ce soit ne peut plus être aligné en match international par une autre équipe, sauf en cas d'exceptions. "

L'Italie limoge Giampiero Ventura !

Après l'élimination de la Squadra Azzurra de la course à la Coupe du Monde 2018, Giampiero Ventura a été le premier fusible à sauter ce mercredi. La fédération italienne a annoncé son limogeage et s'est déjà mise à la recherche de son remplaçant.

Lundi soir, la Squadra Azzurra est tombée de très haut. Après s'être inclinée en Suède (1-0), la sélection italienne espérait inverser la vapeur lundi soir dans un stade San Siro tout acquis à sa cause. Mais les Italiens n'ont pas réussi à marquer et ont dû se contenter d'un match nul (0-0). Un nul synonyme d'élimination de la course au Mondial 2018 pour la 15ème nation au classement FIFA. Sous le choc, le pays qui ne participera pas à la phase finale de la Coupe du Monde pour la première fois depuis soixante ans a déjà désigné le coupable de cet échec : Giampiero Ventura.

À la tête de l'équipe nationale depuis 2016, l'ancien coach du Torino a été pointé du doigt pour les résultats et sa gestion désastreuse lors du match crucial face à la Suède lundi (il n'a pas fait entrer Insigne notamment). Deux jours après ce coup de massue, le technicien transalpin avait rendez-vous avec ses dirigeants pour faire un point sur la situation et évoquer l'avenir.

L'Italie va donc devoir trouver un nouvel homme fort capable de reconstruire une équipe sonnée et en fin de cycle. Gianluigi Buffon, Andrea Barzagli et Daniele De Rossi ont d'ores et déjà annoncé leur retraite internationale. Cadre de l'équipe, Giorgio Chiellini serait aussi en pleine réflexion. Un vaste chantier attend donc le prochain sélectionneur de la Squadra Azzurra. Les noms de Carlo Ancelotti, qui serait le favori, Roberto Mancini, Antonio Conte, Fabio Cannavaro ou encore de Gennaro Gattuso ont circulé ces derniers jours. Le nom de l'heureux élu devrait être connu assez rapidement.

Bachelot condamnée

L'ancienne ministre de la Santé et des Sports de la France a été condamnée jeudi à 500 euros d'amende avec sursis pour avoir accusé le joueur de tennis espagnol de dopage dans une émission télévisée l'an dernier.

Le tribunal correctionnel, qui a jugé Roselyne Bachelot coupable de diffamation, l'a en outre condamnée à verser 10.000 euros de dommages et intérêts à l'actuel numéro un mondial en réparation de son "préjudice moral évident", "une telle allégation étant une des plus graves qui puisse être portée à l'encontre d'un sportif professionnel".

Le Majorquin demandait 100.000 euros mais les magistrats ont ramené ce préjudice à de "plus justes proportions", expliquent-ils dans leur jugement, Rafael Nadal "ne démontrant pas avoir subi un préjudice quelconque (...) dans son activité de joueur ou dans ses rapports avec ses sponsors". Roselyne Bachelot devra en outre lui verser 2000 euros au titre des frais de justice.

L'ancienne ministre, qui "ne regrette absolument pas ses propos", "constate avec satisfaction que les juges ont estimé disproportionnées les demandes de Rafael Nadal", a déclaré son avocat, Me Olivier Chappuis. Elle "ne fera pas appel". L'avocat du joueur, Me Patrick Maisonneuve, s'est quant à lui déclaré "tout à fait satisfait du principe de la condamnation de Mme Bachelot".



N° 7713/17 / CNSS / DG / DAICE - SP

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

COMMUNIQUE

Opération de contrôle de vie des pensionnés et rentiers relevant du régime de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Togo et résidant sur le territoire national

2^{ème} semestre 2017

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des bénéficiaires de pensions et de rentes relevant de ladite institution et résidant sur le territoire national que l'opération semestrielle de contrôle de vie en vue du paiement des pensions et rentes du premier semestre 2018, se déroulera sur la période **du 06 Novembre au 15 Décembre 2017 sur toute l'étendue du territoire national.**

L'opération se tiendra simultanément à Lomé et à l'intérieur du pays suivant le calendrier général ci -après :

LOCALITES	DATES DE CONTRÔLE	SITES DU CONTRÔLE	HORAIRES DU CONTRÔLE	
			Matin	Après - midi
DIVISION MARITIME-GOLFE (ZONE GRAND LOME)	Du 06 novembre au 15 décembre 2017	Division CNSS Lomé (Hanoukôpé)	Tous les jours, sauf les samedis, dimanches et les jours fériés	
DIVISION MARITIME-GOLFE (PREFECTURE DE L'AVE)	Du 30 novembre au 1er décembre 2017	Bureaux de la préfecture de l'Avé (KEVE)	8H à 13H	14H à 17H
DIVISION MARITIME-GOLFE (PREFECTURE DU ZIO)	Du 04 au 08 décembre 2017	Relais de la Mairie de Tsévié		
DIVISION MARITIME-LACS (ZONE ANEHO)	Du 06 novembre au 08 décembre 2017	Division CNSS Aného et dans les différentes préfectures de la zone		
DIVISION DES PLATEAUX	Du 06 novembre au 15 décembre 2017	Division CNSS Atakpamé et dans les différentes préfectures de la région des plateaux		
DIVISION CENTRALE	Du 06 novembre au 08 décembre 2017	Division CNSS Sokodé et dans les différentes préfectures de la région centrale		
DIVISION DE LA KARA	Du 06 novembre au 08 décembre 2017	Division CNSS Kara et dans les différentes préfectures de la région de la kara		
DIVISION DES SAVANES	Du 06 novembre au 08 décembre 2017	Division CNSS Dapaong et dans les différentes préfectures de la région des savanes		

A cet effet, le Directeur Général de la CNSS invite les pensionnés et rentiers concernés à se présenter sur les différents sites de contrôle munis des documents suivants :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, nouveau permis de conduire, livret d'épargne) en cours de validité ;
- La notification d'attribution du droit ou le reçu du dernier contrôle de vie, portant les références du / des droit(s).

NB : les bénéficiaires ayant procédé à des changements d'identité (noms et prénoms) doivent se munir des copies légalisées des jugements rectificatifs des actes de naissance.

A Lomé, afin d'éviter des bousculades aux guichets de contrôle de l'agence de Lomé à Hanoukôpé les bénéficiaires relevant de la commune de Lomé et de la préfecture du Golfe sont invités à respecter le calendrier ci - après établi à leur intention :

Groupe de bénéficiaires	Site de contrôle	Dates de passage au contrôle
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont compris entre 23 et 35 000	DIVISION MARITIME-GOLFE- AGENCE CNSS LOME (HANOUKOPE)	Du 06 au 10 novembre 2017
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont supérieurs à 35 000		Du 13 au 17 novembre 2017
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : <ul style="list-style-type: none"> ➢ FUCEC ➢ COOPECTRASSTO ➢ COOPEC - AD ➢ ORABANK 		Du 20 au 30 novembre 2017
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : <ul style="list-style-type: none"> ➢ CCP ➢ SPT ➢ UTB ➢ ECOBANK ➢ BIA 		Du 01 au 06 décembre 2017
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : <ul style="list-style-type: none"> ➢ BTCI ➢ SIAB ➢ BANQUE ATLANTIQUE ➢ BRS ➢ BSIC ➢ DIAMOND BANK ➢ BOA ➢ SOCIETE GENERALE ➢ CORIS BANK 		Du 07 au 12 décembre 2017
Tous les retardataires		Du 13 au 15 décembre 2017

Les pensionnés et rentiers résidant dans les préfectures du Zio, de l'Avé et dans les préfectures couvertes par les divisions CNSS d'Aného, d'Atakpamé, de Sokodé, de Kara et de Dapaong sont priés de se conformer aux communiqués détaillés de passage les concernant qui seront diffusés sur les médias locaux, affichés dans lesdites divisions, aux chefs-lieux de leurs préfectures de résidence et déposés auprès des responsables locaux de la FENARET/CNSS.

Le Directeur Général de la CNSS rappelle aux bénéficiaires concernés que le paiement des droits de ceux qui ne se présenteront pas à cette opération de contrôle sera, conformément au code de sécurité sociale, suspendu à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Fait à Lomé, le 17 Octobre 2017

Le Directeur Général

 Ingénieur AWADE

Route d'Atakpamé 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé 1 LOME - TOGO Tél: (228) 22 25 96 96 Télécopie : (228) 22 51 99 26

BIA-TOGO 00136280001 - 64
 BTCI 05904200167 - 58
 ECOBANK 7010231400063401
 BOA 01002 001103970008 39

CCP - LOME 6310002011001000
 BPEC 11354150018
 Diamond Bank 223004172016-68
 SOCIETE GENERALE 01900 000024320101 46

UTB 310040544004000
 SIAB 01251104005071
 ORABANK Lomé 030301992001-83
 CORIS BANK 01001 000241024101 96

Pauvreté et manque d'emplois

Les enfants victimes des exigences professionnelles des parents

Etonam Sossou

Contraints de travailler de plus en plus tard, certains parents n'ont plus le temps de partager ne serait-ce que le repas du soir avec leurs enfants. Ceux-ci, livrés à eux-mêmes et à la rue, traînent en bande jusqu'aux heures avancées de la nuit.

Dans les quartiers populaires et pauvres, les pères, et souvent même les mères, n'ont plus de temps à consacrer à leur progéniture. Même les repas, auparavant moments privilégiés de rencontre entre les parents et les enfants ne se passent plus en famille. Ce sont les difficultés économiques auxquelles sont confrontées ces

familles qui ne permettent pas de se retrouver autour d'un même plat. Les chefs de familles, souvent nombreuses, travaillent toujours plus dur et toujours plus tard. Certains sont obligés de cumuler plusieurs emplois pour joindre les deux bouts. Jean, jeune père de famille, ne voit sa petite fille de trois ans que rapidement le matin. Il tra-

veille quasiment 24h/24. «*Comme gardien de nuit, je gagne 30 000 F cfa ce qui est largement insuffisant pour ma famille. Dans la journée, je suis obligé de vendre à la sauvette pour arrondir mes fins de mois*», affirme-t-il.

Les femmes aussi doivent se battre pour faire vivre leurs enfants. Durant la journée, elles sont au marché et le soir encore, elles retournent vendre dans les marchés de nuit, qui se tiennent de 17 heures jusqu'à minuit, pour essayer de gagner un peu plus. Les enfants se retrouvent ainsi seuls pour le repas du soir. Quand il y en a un... Car souvent, la mère ne peut préparer qu'un seul repas pour toute la journée, faute de moyens. «*Les repas ne suffisent généralement pas pour tout le monde le soir. On fait manger les plus petits et les plus grands se débrouillent*», témoigne une mère de six enfants. Les grands, ceux qui ont au-dessus de 15 ans, quelques fois même seulement 10, utilisent leurs quelques petits sous gagnés en bricolant pour grignoter dans la rue.

Chez certains, l'absence de repas familiaux est aussi une question d'habitude. C'est le cas de Victor, agent d'entretien dans une entreprise commerciale, qui reconnaît un peu gêné : «*Manger en famille ? Ce n'est pas dans notre coutume. Je ne me rappelle plus la dernière fois que je l'ai fait. Je mange généralement seul à table. Les enfants le font à la véranda ou dans la cuisine*». Komi, un autre père, a un alibi pour le déjeuner : «*Je ne partage jamais le repas familial à midi. Les emplois du temps ne coïncident pas*». Mais,



le soir après son travail, il préfère, comme de nombreux hommes, boire de la bière en compagnie de ses amis plutôt que rester avec les siens. Il avoue qu'il est rare qu'il dîne avec ses enfants «*quand je ne vais pas boire avec des amis et que je rentre tôt à la maison. Les enfants mangent à sept heures du soir*».

Seuls de 17h30 à 23h

Très souvent les enfants ne trouvent personne à la maison après la sortie des classes. Quand ils rentrent de l'école, juste le temps d'avaler leur assiette et ils filent retrouver leurs copains dans la rue. On les voit nombreux, en bandes de dix, et plus. Par ici, ils jouent au football. Par là, aux billes. À côté, on saute à la corde. Plus loin, on bavarde. Personne n'est là pour les inciter à réviser leurs leçons ou à faire leurs devoirs. Ils en auraient pourtant grand besoin car, dans les classes de 50 à 60 élèves des écoles publiques, ils ont bien du mal à travailler. S'ils ne sont pas dehors, ils regardent la télévision. Même la tombée de la nuit n'inquiète pas les plus jeunes. A des heures tardives, les rues sont

remplies d'enfants livrés à eux-mêmes, même très jeunes. On voit ainsi des enfants de deux ans qui courent pieds nus et s'amuse, habillés parfois d'un simple slip qui ne leur tient pas aux hanches. De temps à autre, ils se blessent. Dans leurs errances, les groupes de jeunes passent d'une maison à l'autre. Ils volent des livres scolaires, de l'argent, du matériel... Les vols sont nombreux, provoquant disputes et éclats de voix entre parents dans le quartier. Sans contacts réguliers avec leurs enfants, les parents ont perdu toute autorité. Sans contraintes, les jeunes n'écourent plus rien que leurs envies du moment. Joseph est l'un de ces parents qui a perdu le respect de ses enfants. Sa maison est une case de passage où l'on vient épisodiquement pour se changer un peu. «*Mes enfants restent rarement à la maison, ils se promènent trop dans le quartier, et ce jusqu'à tard le soir*», se plaint-il. Avant d'ajouter : «*Il y a des moments où je dors en laissant la porte ouverte parce qu'ils sont en vadrouille*»

Santé/ le Diabète

Ce mal qui tue à petit feu en Afrique subsaharienne

Un adulte sur onze dans le monde (425 millions) est atteint de diabète, soit 10 millions de plus qu'en 2015, selon des chiffres publiés le 14 novembre par la Fédération Internationale du Diabète (FID) à l'occasion de la Journée mondiale consacrée à cette maladie.

«*Le diabète est l'une des plus grandes urgences sanitaires mondiales. Davantage d'actions sont nécessaires (...) pour réduire le fardeau économique et social*» qu'il représente, juge dans un communiqué la FID, dont les chiffres portent sur les adultes de 20 à 79 ans. Elle estime que le diabète représente 12% des dépenses de santé mondiales (727 milliards de dollars, 618 milliards d'euros).

Le diabète, «*qui est associé à un certain nombre de complications affectant les yeux, le cœur, les reins, les nerfs et les pieds*», touchera quelque 629 millions de personnes en 2035, prédit la FID. Alors qu'on considère souvent à tort que le diabète est une maladie de riches, l'Afrique subsaharienne est la région du monde où le diabète va le plus progresser dans le monde (+109% contre 22% en Europe). Ainsi, plus de 40 millions d'Africains vont être diagnostiqués avec un diabète de type 2 d'ici 2035, faisant de cette maladie un problème de santé publique sur le continent, ont annoncé



mardi des spécialistes à Abidjan. «*En Afrique subsaharienne, le nombre de patients atteints de diabète de type 2 était de 19,8 millions en 2013. D'ici 2035, ce chiffre va plus que doubler pour atteindre 41,5 millions*», selon l'Atlas du Diabète de la FID.

«*Ces chiffres sont alarmants, voire sous-estimés, ces pathologies vont augmenter partout dans le monde, mais l'Afrique va connaître la plus grande progression*», a affirmé le Dr Amy Fall-Ndao, directrice médicale de Sanofi Afrique francophone. «*On pensait que c'était une maladie de personnes riches. Ce qui n'est pas vrai*», assure de son côté le directeur du programme national de lutte contre les maladies non-transmissibles en Côte d'Ivoire, le Dr Valéry Adouéni.

Le diabète, un trouble d'assimilation des sucres par l'organisme, existe sous deux formes. Le diabète de type 2 (près de 90% des

cas) correspond à une hausse prolongée du taux de sucre dans le sang, souvent associée à l'obésité et aux modes de vie (sédentarité, alimentation...).

Le diabète de type 1, qui apparaît le plus souvent de manière brutale chez l'enfant ou chez le jeune adulte, est caractérisé par une production insuffisante d'insuline, une hormone secrétée par le pancréas.

Le diabète de type 1, qui apparaît le plus souvent de manière brutale chez l'enfant ou chez le jeune adulte, est caractérisé par une production insuffisante d'insuline, une hormone secrétée par le pancréas. Selon la FID, «*plus de 350 millions d'adultes courent actuellement un risque élevé de développer un diabète de type 2*», soit 34 millions de plus qu'en 2015.

Source : Fédération Internationale du Diabète

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours, d'une semaine à l'autre

252 milliards adjugés mardi par les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 14 novembre octobre 2017, à une injection de liquidités d'un montant de 3 125,000 milliards, la totalité du montant mis en adjudication. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 252,097 milliards, contre 257,865 milliards y a deux semaines. L'opération arrive à échéance le lundi 20 novembre 2017, indique la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 4,5000% et 4,5000%.

Au total, soixante-onze établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'adjugent respectivement 943,919 milliards et 511,050 milliards. Ils sont suivis par ceux du Burkina Faso avec 438,964 milliards, Mali avec 434,023 milliards, du Bénin avec 385,632 milliards, du Togo avec 252,097 milliards, et du Niger avec 142,555 milliards. La Guinée-Bissau fait 16,760 milliards.

D'après la Banque centrale, le

montant moyen des soumissions hebdomadaires sur le marché des adjudications est passé de 3.225,0 milliards en août 2017 à 3.184,3 milliards en septembre 2017, soit une baisse de 1,3%. Quant au montant moyen retenu au terme des adjudications du mois sous revue, il est ressorti à 3.142,9 milliards en septembre 2017, contre une réalisation de 3.211,8 milliards en août 2017. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 3,13% en septembre 2017 contre 3,16% le mois précédent.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1399 DE LOTO BENZ DU 08 Novembre 2017

Ce mercredi 15 Novembre 2017, le tirage de de loto Benz porte le N° 1400.

Lors du précédent tirage de Loto Benz, ce sont essentiellement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000 F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans toutes les villes du pays.

La remise de des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales

Après le grand tirage régional du 28 juillet 2017, des gros lots restent encore à gagner au grattage et au tirage avec les tickets de la TCE 2017. Au grattage, vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 F CFA.

Au tirage des gros lots sont encore à enlever :

- Pour la série K, un lot de 2.000.000 F CFA

- Pour la série W, un lot de 1.500.000 F CFA

Au tirage des lots intermédiaires, plus de 600 lots allant de 5.000 F CFA à 100.000 F CFA vous attendent.

Alors n'hésitez pas ! Tentez votre chance en achetant à 200 F CFA vos tickets de la TCE 2017 dans les points de vente habituels (agences, postes de jeux sur ordinateur et auprès des vendeurs ambulants) !

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !

BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1400 de LOTO BENZ du 15 Novembre 2017

Numéro de base

53 60 65 10 81

BIG PROMO SMARTPHONES chez TOGOCEL

HUAWEI G POWER
CAMÉRA 5MP AVANT / 13MP ARRIÈRE

DOUBLE CARTE Micro SIM

RÉSEAU 3G+

ÉCRAN 5 pouces (12.7cm)

INFINIX HOT4
CAMÉRA 5MP AVANT / 8MP ARRIÈRE

DOUBLE CARTE Micro SIM

RÉSEAU 3G+ / 2G

ÉCRAN 5.5" HD avec 12 LED rétro-éclairage ultra-lumineux

NUOVA HERO S
CAMÉRA 2MP AVANT / 5MP ARRIÈRE

DOUBLE CARTE Micro SIM

RÉSEAU 3G+ / 2G

ÉCRAN 5.0 pouces

MÉMOIRE RAM **2GO**

EXTENSION MÉMOIRE JUSQU'À **128GO**

MÉMOIRE INTERNE **16GB**

HUAWEI G POWER

72.000F

MÉMOIRE RAM **1GO**

EXTENSION MÉMOIRE JUSQU'À **32GO**

MÉMOIRE INTERNE **16GB**

INFINIX HOT4

51.000F

MÉMOIRE RAM **512MB**

EXTENSION MÉMOIRE JUSQU'À **16GO**

MÉMOIRE INTERNE **8GB**

NUOVA HERO S

31.000F

Disponible dans toutes nos agences et boutiques

Bluetooth



LE LEADER

service client : 888 - www.facebook.com/Togocel - www.twitter.com/togocel - www.togocel.tg - certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015